

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : L'Oasis

Date : 17 mai 2021

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2019-2020

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une rigueur et constance dans les actions • Gestion des conduites violentes et gestion des conflits • Définir les rôles et responsabilités de chaque personne intervenante (départager les niveaux 1,2 (prof) et 3,4 TES) • Soutenir la gestion de classe • Appliquer un système disciplinaire clair et cohérent • Favoriser l'implication et la collaboration des parents • Surveillance constante auprès des élèves : • Accompagnement amorcé des surveillants et intervenantes du SDG. • Postes de surveillance établis pour une meilleure vigie. • La violence verbale représente la majeure des actes de violence. Ainsi, une sensibilisation et un accompagnement sont nécessaires pour outiller les élèves à mieux se faire entendre. • Présence d'un local de TES, élaboration d'un horaire affiché sur la porte du local. • Soutien auprès des élèves par les TES et les professionnels de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'implantation « SCP » dans l'école • Maintenir le comité encadrement (plan de lutte contre la violence et l'intimidation) • Rencontres d'information pour le personnel afin d'arriver à une compréhension commune de la violence et l'intimidation et outiller celui-ci à intervenir efficacement • Mettre en place des activités d'information et de sensibilisation auprès des élèves (ex. : conférence pour les parents, mois de la non-violence, ateliers cyber intimidation avec la policière éducatrice, afficher des œuvres des élèves, affiches de sensibilisation accrochées aux murs de l'école, etc.). • Mettre en place un mécanisme de régulation avec les partenaires tant au niveau de la prévention que de l'intervention (rencontres multi, centre de pédiatrie sociale, etc.)



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

- CSRDN (psychologue, psychoéducatrice et orthophonistes).
- Collaboration avec le Centre de pédiatrie social situé dans les locaux en face de l'école.

Mise en œuvre des moyens

Les mesures de prévention : oui

- Ligue sportive au midi (on bouge au cube)
- Jeux supervisés
- Fluppy pour présco et 1^{re}

Les modalités de signalement et de consignation : oui

Les intervenants consignent dans un outil les différentes interventions en lien avec, entre autre, la violence et l'intimidation. Toutefois, toute l'équipe doit être impliquée pas seulement les TES. Nous travaillerons donc à sensibiliser davantage les membres du personnel à consigner des mémos.

Les mesures éducatives et de sanction : oui

L'application des trois niveaux d'intervention a contribué à assurer la cohérence de nos actions selon une gradation et le niveau de gravité de l'acte. De plus, cette façon de faire assure un niveau d'équité dans les sanctions rétribuées, ce qui permet aux parents de ne pas remettre en cause les décisions n'étant pas aléatoires.

Les mesures de soutien : oui

L'une des missions de l'école étant de socialiser l'enfant, il est clair qu'il est important de travailler dans la perspective d'aider l'élève à corriger le tir et de l'accompagner dans sa démarche. Le fait de se concerter en tant qu'équipe avec une vision commune (SCP) facilite la cohérence de nos interventions.

Un climat d'entraide est présent à l'école : classes d'accueil et soutien SDG

Présence de 2 enseignantes de la mesure 2.

Les difficultés rencontrées :

L'école l'Oasis possède un indice de défavorisations de 10. C'est donc dire que les facteurs de comorbidité sont très présents chez plusieurs de nos élèves. La collaboration avec la famille est essentielle. De plus, l'année que nous venons de vivre avec toutes les règles sanitaires à respecter a exacerbé la patience et les relations entre les élèves. Les bulles-classes furent difficiles à gérer et à vivre pour certains.



Les éléments facilitants :

La collaboration parentale est priorisée à l'école l'Oasis. Le partenariat avec le CdPS. De plus, la collaboration de l'équipe-école est très aidante.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <p>Le personnel crée des liens significatifs avec les élèves et l'entraide avec les personnes intervenantes.</p>	<p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <p>Le sentiment que le personnel est sensible à leur besoins et la sécurité qui en découle. Une grande participation aux activités proposées par l'équipe école. Certains élèves sont moins isolés, car on s'assure qu'ils comprennent qu'ils sont importants pour nous.</p>	<p>Nous constatons une bonne collaboration avec les parents, bonne communication. Ils sont majoritairement en accord avec les interventions faites. Ils se sentent bien et accueillis à l'école et s'impliquent beaucoup.</p>	<p>Les partenaires assurent un suivi auprès des familles de notre clientèle en fonction de leur mandat et expertise respectif.</p>



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

Recommandations

Poursuite intégrale du plan de lutte. Poursuite de l'implantation du programme de prévention : Soutien au comportement positif.

L'évaluation du plan de lutte de l'école _____ a été approuvée par le Conseil d'Établissement le _____ 2019. No de résolution : _____